

SIAEP DE GUERBIGNY
PROCES-VERBAL DE REUNION DE COMITE SYNDICAL

PV 2024.03

* Séance du **deux octobre** 2024 à 18h25, en la Salle des fêtes d'Etelfay, sous la présidence de Mr Jean-Marie CARRE, Président du SIAEP de Guerbigny.

* Sur convocation du Président en date du **20 septembre 2024**.

PRESENTS :

Mmes et Mrs : Philippe Fagoo ; Philippe Carpentier; Stéphane Delaporte ; Yves Cottard ; Michel Millon ; Bruno Lengrand ; Christian Carrette ; Frédéric Carpentier, Roger Delaruelle ; Karine Verqueren, Johnny Lenoir, Marcel Chaneac ; Emmanuel Alves Dos Santos ; Jean-Pierre Destombes ; Martine Caron ; Yves Gautier ; Pierre-Philippe Snoy-Dupuis ; Nicolas Martin ; David Fournet ; Jean-Marie Carré, Daniel Godefroy ; Bruno Defever ; Antoine Loquet* ; Jackie Jullien ; Yves Vieil ; Raymond Nieto, Jean-Claude Gout ; Cyrille Cleuet ; Valérie Bauduin, Thomas Soufflet ; Alain Soufflet, Fabrice Beaucourt ; Gérard Prouillet ; Frédérick Boquet ; Murielle Fimes ; Gauthier Nancelle, Thierry Quentin; Frédéric Da Silva ; Michel Choisy. Jean-Pierre Cozette ; Jacky Massies ; Gilbert Demoen* ; Bruno Caron ; Christophe Dumont. (*suppléant)

REPRESENTES :

Pouvoir de Valérie Boitel à Michel Million, de Roger Parzybut à Bruno Lengrand, de Jean-Michel Cherault à Jean-Claude Gout, d'Aurore Ramu à Cyrille Cleuet

*Nombre de délégués en exercice : 84

*Quorum : 43

*Nombre de délégués présents ou représentés :44+4

*Nombre de délégués votants : 48

Mme Martine CARON est proposée comme secrétaire de séance par le comité syndical.

Jean-Marie CARRE :

« Je vous remercie de votre présence à ce troisième Comité syndical de l'année. Comité un peu particulier pour nous tous, et plus particulièrement pour l'un d'entre nous, puisqu'il s'agit du dernier comité de notre jeune retraité, Mario.

Je salue Madame BAILLEUL qui nous accueille gracieusement dans cette belle salle des fêtes d'Etelfay.

J'aimerais, également remercier l'ensemble des agents du syndicat pour la préparation de la réunion et de la salle.

Avant de débiter ce comité j'aimerais que nous ayons une pensée pour Mme Fleury qui nous a quitté récemment. Elle a été pendant de longues années maire de la commune de La Chavatte et pour le syndicat, une fidèle déléguée puisqu'elle a occupé cette fonction pendant plus de 40 ans.

Aussi je souhaite la bienvenue aux deux nouveaux délégués de la commune de La Chavatte.

Je vous propose à présent de passer à la lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- I. Procès-verbal du comité syndical du 18/06/2024
- II. Social
 - Agents
 - Recrutement
- III. Fonctionnement
 - Prix de l'eau au 01/01/2025
 - Prix de l'eau vendue à la commune de Verpillères au 01/01/2025
 - Prix des contrôles d'hydrants dans les communes au 01/01/2025
 - Analyses, niveau de nappe et taux de nitrates
- IV. Travaux
 - Attribution du nouveau marché à bons de commande 2024
 - Projet de travaux
 - Nouveau matériel - demande de subvention à l'Agence de l'Eau
 - Sécuristaion des sites et du secteur
- V. Finances
 - Décision modificative N°2-2024
- VI. Questions diverses
 - Autre

I/ PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 18/06/2024

Rapporteur : Jean-Marie CARRE

Jean-Marie CARRE : Le procès-verbal de la réunion de comité du 18 juin 2024 vous ayant été transmis avec les convocations il n'est peut-être pas nécessaire d'en refaire la lecture ; avez-vous des observations, des remarques, des questions ?

DECISION :

Le procès-verbal de la réunion de Comité du 18 juin 2024 est approuvé à **l'UNANIMITE** des présents lors de ce conseil.

II/ SOCIAL

Rapporteur : Frédérick BOQUET

AGENTS

Jérôme ROUSSEAU a été en congé longue maladie du 12/12/2020 jusqu'au 11/12/2023.

Depuis l'agent est totalement et définitivement inapte à ses fonctions et à toutes les fonctions de son grade. Le dossier de Jérôme ROUSSEAU a été présenté au conseil médical plénier le 23/09/2024, rendant un avis favorable à l'instruction de son dossier de retraite que Lavina a d'ores et déjà commencé à établir avec le CDG80.

Départ de Mario : Le poste de Mario a été divisé en deux, avec deux personnes qui gardent leurs fonctions et prennent d'autres responsabilités en plus. En effet, depuis hier la nouvelle organisation du SIAEP est effective avec Aude en charge du pôle administratif et Hugo du pôle technique comme il vous l'avait été présenté en juin dernier.

RECRUTEMENT

La réorganisation en interne, le départ effectif de Jérôme Rousseau dans quelques mois, et le risque de devoir palier à d'éventuelles absences pour maladie ou autre vont conduire le SIAEP à envisager sérieusement le recrutement d'un nouvel agent technique.

Dans l'attente il est nécessaire d'avoir votre accord pour un recrutement temporaire en cas de besoin, notamment via la signature d'une convention de missions temporaires avec le CDG80.

Stéphane Delaporte : De quel type de recrutement avez-vous besoin ?

Frédéric Boquet : Le recrutement va correspondre à la fiche de poste de Jérôme, à savoir un agent technique fontainier, qui peut travailler sur les chantiers, disposant de son permis de conduire...

Nicolas Martin : Faut-il de l'expérience ?

Frédéric Boquet : Nous recherchons avant tout quelqu'un de motivé et courageux, l'expérience ne serait qu'un plus.

DECISION :

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, adopte à l'**unanimité** le présent rapport.

III/ FONCTIONNEMENT

Rapporteur : Cyrille CLEUET

PRIX DE L'EAU AU 01/01/2025

Comme évoqué lors du comité syndical du 22 Septembre 2021, l'augmentation du prix de l'eau est l'une des mesures majeures que nous aurons à prendre durant ce mandat. Mesure certes pas évidente mais au combien importante, voir même obligatoire, pour le devenir du syndicat.

En effet, le SIAEP de Guerbigny gère 267 km de canalisation dont 1/3 du réseau datent de près de 100 ans et 2/3 du réseau fut posé avant 1960.

D'une durée de vie maximale de 120 ans, nous nous devons aujourd'hui de procéder au renouvellement de ce réseau vieillissant. Toutefois, je tiens à vous préciser que ce n'est pas forcément le réseau le plus ancien qui nécessitera à être changé en premier. En effet, le renouvellement est corrélé selon 4 critères : l'enjeu du réseau à savoir son importance de débit et de pression, le nombre d'interventions réalisées, l'âge du réseau qui est tout de même pris en compte, la qualité des matériaux utilisés qui varient selon les années de pose.

Les capacités techniques et les limites financières du SIAEP prévoyaient jusqu'à aujourd'hui, un programme de renouvellement sur 100 ans, soit 2,6 km par an.

Pour votre information, cette opération qui encore il y a trois ans, coûtait 200 € du mètre linéaire coûte aujourd'hui 330€ du mètre linéaire. En effet, le coût des travaux a pris 20% et même 30% pour les tuyaux en fonte notre principal matériaux.

SIAEP DE GUERBIGNY
PROCES-VERBAL DE REUNION DE COMITE SYNDICAL

Sur cette hypothèse 2021 d'un changement de 2,6 km cela représente aujourd'hui un coût annuel d'investissement de 858 000 € pour le SIAEP. Pour rappel, nous étions à 520 000 € en 2021.

Afin de financer ce renouvellement, nous nous devons d'augmenter ces prochaines années le prix du m³ afin d'arriver progressivement à un autofinancement pour ces travaux.

Aujourd'hui à 1,61 € le m³, l'autofinancement se situe selon nos projections à 2,54€. Je précise que ces calculs sont basés sur des données 2024 ne tenant pas compte de l'évolution des prix des fournitures et de fonctionnement notamment dans les années à venir et que nous subissons déjà grandement aujourd'hui. Ce coût d'autofinancement pouvant être réactualisé chaque année selon l'évolution de l'indice des prix.

L'objectif initial du SIAEP était d'atteindre l'autofinancement en 2027. Aujourd'hui, devant la constante augmentation du coût des travaux et de l'inflation, nous pouvons constater que cet objectif n'est malheureusement plus tenable d'autant plus que les coûts de fonctionnement du SIAEP augmentent également.

A cela s'ajoute le fait que notre principale recette, qui est également notre mission première, à savoir la vente de l'eau stagne sur l'année 2023. Nous expliquons cette baisse de la consommation par les restrictions préfectorales. Pour 2024 la consommation n'a pas augmenté au regard des conditions météorologiques.

Vous l'aurez compris, la problématique est simple. Nos dépenses augmentent et nos recettes ont diminué.

A cela, s'ajoute le fait que certaines subventions ne nous ont pas été attribuées en 2024 notamment la DETR et qui pouvait atteindre 25% du montant HT des travaux.

Pour autant, nous avons décidé de ne pas répercuter directement cette inflation et cette baisse de ressources sur le prix du m³ et allons poursuivre notre feuille de route tel que présentée en septembre 2021 avec une augmentation mesurée et progressive du prix de l'eau. Ainsi, nous vous proposons pour l'année 2025, une augmentation de 12 centimes du m³.

En parallèle, nos objectifs linéaires de réalisation de renouvellement de canalisation seront très certainement revus à la baisse.

Pour 2025, cette augmentation de 12 centimes représentera par exemple pour une famille de 4 personnes avec une consommation annuelle de 120 m³, une facture de 305.95€ TTC contre 290.85€ TTC aujourd'hui (+15.10€)

Le SIAEP de Guerbigny facture approximativement 550 000 m³ d'eau par an. Cette augmentation de 12 centimes permettrait ainsi un gain de 66 000 €.

Ramené en réalisation effective sur le terrain, ce gain (66 000 €) permettrait en 2025 le renouvellement de 200 mètres de canalisations à 330€/ml sur les 2 600 mètres initialement programmés soit près de 7.69 %.

Marcel Chaneac : Cette augmentation était programmée depuis le début du mandat et nous devons faire face à la baisse de consommation due au temps et à l'augmentation des coûts de fonctionnement.

Stéphane Delaporte : Est-ce que le prix reste cohérent par rapport aux services d'eau voisins ?

Aude Bruniaux : Le prix reste tout à fait cohérent, qui plus est lorsque l'on compare le prix moyen, car le prix de l'abonnement reste assez bas chez nous pour ne pas pénaliser les très petits consommateurs.

Frédéric Da Silva : Le prix est effectivement cohérent.

Christophe Dumont : Pourquoi n'avons-nous aucun accord de DETR cette année ?

Jean-Marie CARRE : J'ai rencontré le sous-préfet, notre collectivité n'était pas dans le besoin financièrement et la priorité cette année était de soutenir les communes sinistrées des Hauts de France. Ce dernier nous conseille de représenter nos projets en 2025.

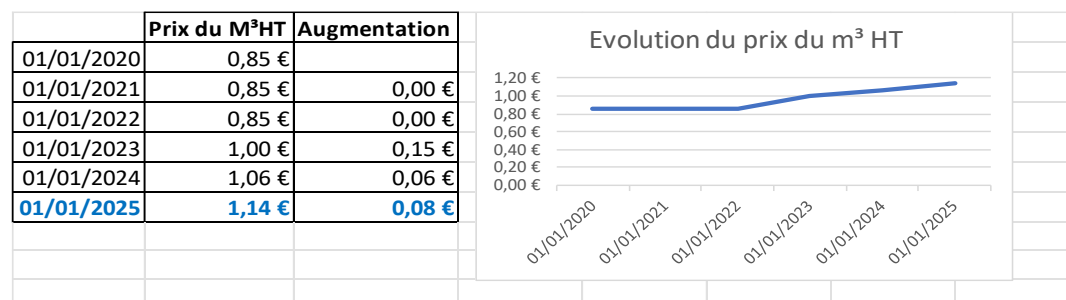
DECISION :

1 voix contre : Nicolas Martin (Davenescourt)

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, adopte à **la majorité** le nouveau prix du m³ à 1.73€

PRIX DE L'EAU VENDUE A LACOMMUNE DE VERPILLERES AU 01/01/2025

Il est proposé d'appliquer une augmentation proportionnelle à celle venant d'être votée pour la tarification de la vente d'eau à la commune de Verpillères, soit un prix du m³ à 1.14€ HT



Raymond Nieto : Pourquoi une telle différence de prix avec les abonnés du SIAEP ?

Frédéric Boquet Tout simplement parce qu'il s'agit d'une vente d'eau en gros sans gestion du réseau.

DECISION :

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, adopte à **l'unanimité** le nouveau prix du m³ d'eau vendu à la commune de Verpillères.

**PRIX DES CONTROLES DES HYDRANTS DANS LES COMMUNES
AU 01/01/2025**

Trente-trois communes du syndicat font appel au SIAEP pour assurer le contrôle de leurs hydrants. Depuis la mise en place de cette prestation en 2012, la tarification n'a jamais été revue. Les coûts de fonctionnement (carburant, main d'œuvre...) ayant largement augmenté en 12 ans il est proposé de passer le coût du contrôle de 29€ HT à 39€ HT

Raymond Nieto : L'augmentation est compréhensible, toutefois une révision plus régulière du tarif permettrait de revoir le tarif progressivement plutôt que d'augmenter de 35% d'un coup.

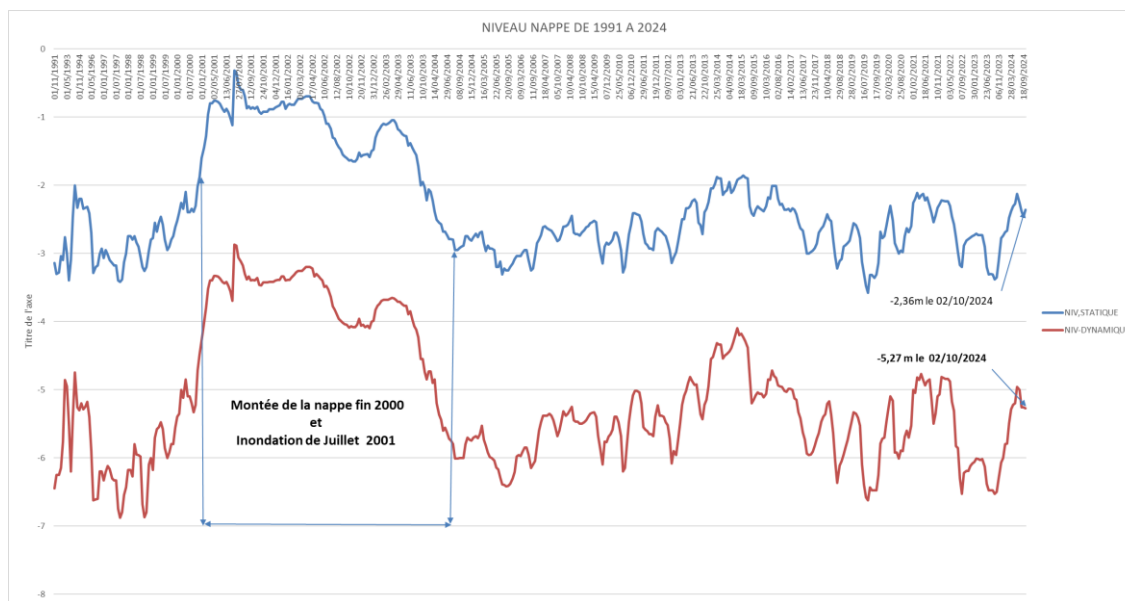
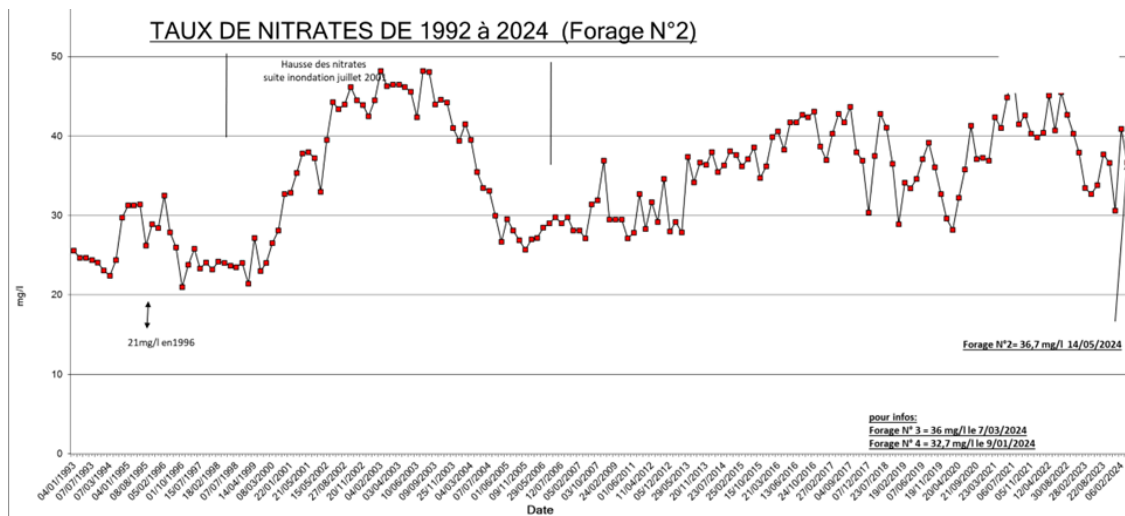
Valérie Bauduin : Pourquoi les rapports de vérification ne sont pas directement transmis au SDIS ?

Aude Bruniaux : La convention de contrôle des hydrants est signée entre le syndicat et la commune qui est le seul interlocuteur du SDIS. Toutes les communes du SIAEP ne passent pas par le syndicat pour effectuer cette prestation.

DECISION :

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, adopte à **l'unanimité** l'augmentation du tarif de contrôle des hydrants.

ANALYSES, NIVEAU DE NAPPE ET TAUX DE NITRATES



IV/ TRAVAUX

Rapporteur : Aude BRUNIAUX – Hugo MICHAUX

ATTRIBUTION DU NOUVEAU MARCHE A BONS DE COMMANDE 2024

Quatre dossiers avaient été déposés et transmis à l'AMEVA pour effectuer l'analyse des offres.

En raison d'un manque de personnel, l'analyse a été partiellement effectuée par l'Ameva (analyse prix) puis Aude et Hugo ont travaillé sur le support fournit par l'AMEVA pour achever l'analyse technique.

La CAO s'est réunie en vue de l'attribution du marché relative à la notation présentée dans ce tableau :

ENTREPRISES	NOTE - CRITERE ECO (40 POINTS)	NOTE - VALEUR TECH (60 POINTS)	NOTE FINALE (100 POINTS)	CLASSEMENT FINAL
LHOTELLIER TP	39,1	40,50	79,65	2
CISE TP	27,9	40,00	67,93	3
EHTP	40,0	49,75	89,75	1
BALESTRA	29,2	31,75	60,93	4

L'entreprise EHTP se trouve être en 1^{ère} position tant sur le critère économique que sur le critère technique et dispose d'un mémoire technique très complet et détaillé, c'est pourquoi il est proposé l'attribution du marché à l'entreprise EHTP.

DECISION :

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, adopte à **l'unanimité** le présent rapport.

Rapporteur : Hugo MICHAUX

PROJET DE TRAVAUX

Monsieur le sous-préfet n'a pas pu réserver une suite favorable aux différents projets proposés à la DETR 2024.

TRAVAUX	COUT	DETR sollicitée	AUTOFINANCEMENT
P1-Laboissière/Marquivillers Actualisé 10/2024	608 780 € 674 392€	152 195 €	456 584 €
P2-Marquivillers /Armancourt	257 392 €	64 348 €	193 044 €
P3-Marquivillers/Grivillers	439 482 €	109 870 €	329 611 €

En vue de poursuivre nos renouvellements il est proposé de lancer la 1^{ère} tranche Laboissière/Marquivillers sans subvention en sachant qu'en caisse aujourd'hui nous avons = 1 960 191 €

Néanmoins, il sera possible de renouveler nos demandes pour les 2 autres projets en 2025.

Pour information, nous sommes dans l'attente du versement de la DETR relative aux travaux de Faverolles : 106 295 €

DECISION :

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, adopte à **l'unanimité** le nouveau mode de financement pour les travaux de renouvellement de conduite entre Laboissière et Marquivillers.

NOUVEAU MATERIEL – DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU

L'agence de l'eau subventionne actuellement l'achat de matériel de détection de fuites à hauteur de 50 à 70%. Un nouveau plan va être proposé pour 2025-2027 et les délibérations décrivant le montant des subventions seront disponibles courant octobre. Dès publication du plan un dossier de demande de subvention sera déposé auprès de l'Agence de l'Eau, en vue de remplacer le matériel actuel vieillissant et usé.

DECISION :

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, adopte à **l'unanimité** le présent rapport.

SECURISATION DES SITES ET DU SECTEUR

*INSTALLATION DE CAMERAS SUR LES DIFFERENTS RESERVOIRS DU TERRITOIRE :

Service Tech 60 qui a déjà installé les caméras du bureau et de la station va installer des caméras sur les différents réservoirs (un agent devra participer aux travaux) :

Réservoir Le Quesnoy	2 738 € HT
Réservoir Rollot	2 738 € HT
Réservoir Amy	2 738 € HT
Réservoir Margny-aux-Cerises	2 738 € HT
Réservoir sur tour d'Etelfay (complément)	1 393 € HT
TOTAL	12 345 € HT

SIAEP DE GUERBIGNY
PROCES-VERBAL DE REUNION DE COMITE SYNDICAL

Après vérification auprès de l'agence de l'eau il n'y a pas de subvention attribuée pour la sécurisation des sites

***SECTORISATION ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU**

Afin d'améliorer la surveillance du réseau, il est nécessaire de poursuivre la mise en place de compteurs de sectorisation, notamment :

- Un compteur de sectorisation vers Andechy et un vers Guerbigny positionné à la sortie de Erches, coût du matériel : environ 10 000€ HT
- Un compteur de sectorisation vers Fignièrès sortie d'Etelfay (7500 €)
- Un compteur de sectorisation vers Assainvillers sortie de Faverolles (7500€)

L'agence de l'eau subventionne actuellement le renforcement de la sectorisation. Comme indiqué précédemment un nouveau plan va être proposé pour 2025-2027 et les délibérations décrivant le montant des subventions seront disponibles courant octobre. Dès publication du plan un dossier de demande de subvention sera déposé auprès de l'Agence de l'Eau.

DECISION :

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, adopte à l'**unanimité** le présent rapport.

***REEMPLACEMENT DES ANTI-BELIERS**

Il est nécessaire de procéder au renouvellement périodique (10 ans) des anti-béliers qui datent de 2004

Emplacement	Année de remplacement	Type anti-bélier	Montant HT
Station chloration	2024	2000 litres *	16 730 €
Station bureau	2025	3000 litres	18 400€

**il est possible de le faire avec les agents avec l'aide d'un Manitou – Tarifs suivant devis CHARLATTE RESERVOIRS- GROUPE FAYAT*

Stéphane Delaporte : Pourquoi ne pas envisager un reconditionnement ?

Hugo Michaux : Ils sont beaucoup trop vieux pour passer par ce biais-là.

Rapporteur : Cyrille CLEUET

DECISION MODIFICATIVE N°02-2024

Après mise à jour de l'ensemble des biens dans notre logiciel de comptabilité en concordance avec le SGC de Montdidier et recalcul des tableaux d'amortissement, il convient notamment d'augmenter ou de diminuer certains crédits pour assurer le bon fonctionnement des écritures d'amortissement en fin d'année.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61523 : Réseaux		49 995,00 €
D 61551 : Matériel roulant		5 362,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		55 357,00 €
D 21311 : Bâtiments d'exploitation		12 715,00 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		12 715,00 €
D 6811 : Dot. aux amort./immo. incorp. ..	56 357,00 €	
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section	56 357,00 €	
D 2315 : Install., mat. et outill. tech.	56 362,00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	56 362,00 €	
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		1 000,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières		1 000,00 €
R 28031 : Frais d'études		8 277,00 €
R 28051 : Concessions et droits similaires		520,00 €
R 28121 : Terrains nus		2 293,00 €
R 28131 : Amortissement bâtiments	10 100,00 €	
R 281561 : Service de dist eau potable	72 360,00 €	
R 28157 : Agenc. et aménag. du mat. et o..		1 750,00 €
R 28175 : Amort. matériel et outillage technique (mad)		4 200,00 €
R 28178 : Amort. autres immo. corporelles (mad)		28 300,00 €
R 28181 : Install. générales, agenc. et ..	20 000,00 €	
R 28183 : Mat. de bureau et mat. infor.	752,00 €	
R 2828 : Amortissement autres immobilisations corporelles (affectation)		1 510,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section	103 212,00 €	46 850,00 €
R 2031 : Frais d'études		12 715,00 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales		12 715,00 €

DECISION :

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, adopte à **l'unanimité** la DM 02-2024 proposée.

VI/ QUESTIONS DIVERSES

Stéphane Delaporte : Y a-t-il un suivi des plantations ou un nouveau plan de prévu ?

Frédéric Boquet : Il n'y a pas de plan pour le moment bien que nous ayons prévu de l'argent au budget pour les arbres. Il est toutefois prévu de

SIAEP DE GUERBIGNY
PROCES-VERBAL DE REUNION DE COMITE SYNDICAL

remplacer par tranches les arbres qui n'ont pas repris, d'autant que la période est favorable pour que cela soit fait prochainement.

Concernant le volet écologique, nous avons mis l'accent sur la possibilité de mettre en place des panneaux photovoltaïques. Il s'avère cependant que nous avons peu de retour des fournisseurs que nous avons reçus. Par ailleurs les surfaces semblent trop petites pour accueillir ce type de projet.

Jean-Claude Gout : Notre commune a fait réaliser des travaux par l'entreprise EHTP basée à La Fère. C'est un très bon choix que de renouveler le marché avec cette entreprise. Les travaux se faisaient sur une route nationale très passante et la sécurité a été particulièrement mise en avant. Je salue également la coordination entre l'entreprise EHTP et le syndicat. Un grand merci à vous, Mario et une belle réussite à Hugo pour la suite.

Pas d'autre question

Discours de Jean-Marie Carré, puis Alain Soufflet à l'attention de Mario Suin pour son départ en retraite.

Fin de séance : 19h15

Tableau récapitulatif des délibérations prises lors de la séance

Numéro	Date	Domaine
2024-10	02/10/2024	Convention missions temporaires – CDG80
2024-11	02/10/2024	Prix de l'eau au 01/01/2025
2024-12	02/10/2024	Prix de l'eau vendue à la commune de Verpillères au 01/01/2025
2024-13	02/10/2024	Prix du contrôle des hydrants au 01/01/2025
2024-14	02/10/2024	Attribution du marché à bons de commande
2024-15	02/10/2024	Financement travaux entre Laboissière et Marquivillers
2024-16	02/10/2024	Demande de subvention à l'agence de l'eau pour le matériel de détection de fuite et les compteurs de sectorisation.
2014-17	02/10/2024	Décision Modificative N°2-2024

Approbation du présent compte rendu le **/11/2024

Jean-Marie CARRE, Président	
Frédérick BOQUET, Vice-Président	
Cyrille CLEUET, Vice-Président	
Alain SOUFFLET, vice-Président	